



Mot du Président



Bonjour à tous!

Avec le beau temps qui est finalement à notre porte, je profite de ces quelques lignes afin de vous féliciter pour vos efforts des derniers mois, surtout avec un hiver qui n'en finissait pas de finir! Depuis le dernier journal syndical, multiples embauches de nouveaux membres sont apparues chez RRC, ce qui rend votre quotidien de travailleuses et de travailleurs plus demandant. À presque chaque semaine, nous avons introduit de nouveaux collègues dans la grande famille du STTRRC-CSN. D'un côté ce renouveau est très motivant et rafraîchissant mais d'un autre cela nous demande d'être agiles et bienveillants, ce que vous faites à merveille.

Même votre équipe syndicale s'est renouvelée avec l'arrivée dans ses rangs du nouveau délégué syndical M. Éric Simard ainsi que M. Rémi Paiement comme Vice-Président en Prévention Santé et Sécurité au Travail. Je leur souhaite bonne chance dans leur nouveau rôle. Nous avons également accueilli notre ancien collègue M. Hrvoje (Herv) Golek comme Conseiller à la FIM. Il viendra supporter Martin Pagé qui est maintenant Coordonnateur de la Fédération. Tout un ajout pour nous pour la suite! Malgré les incertitudes mondiales, notre industrie se porte bien surtout pour nous ici à Montréal. Si bien que même de nouveaux projets s'offrent à nous avec la venue prochainement du moteur Pearl. Voici une autre preuve comme quoi nous sommes toujours prêts et en mesure de se relever les manches et d'accomplir de nouveaux défis. Voilà la réputation de RRC à travers la corporation et ça depuis près de quatre-vingts ans.

Dans une structure syndicale en santé comme la nôtre surtout avec la venue de toutes ces recrues, inévitablement ce phénomène apporte aussi des départs de vétérans(tes). Effectivement, de nombreuses retraites sont apparues depuis les derniers mois. Je suis tellement heureux pour eux lorsque je leur serre la main à leur dernier jour de travail. Heureusement, grâce à nous tous, nous avons la chance de se revoir au moins une fois par année pendant le traditionnel souper des retraités du STTRRC-CSN. D'ailleurs, nous tenons le prochain souper le 22 mai prochain. Ce sont toujours de belles soirées. Je ne me tannerai jamais d'entendre leurs histoires qu'ils ont vécus tout au long de leur carrière chez RRC. Ce sont ces pionniers(ères) qui ont fait les luttes et les revendications afin de bâtir la convention collective que nous pouvons tous profiter aujourd'hui. À nous de faire de même comme eux et aussi pour la nouvelle génération lors du renouvellement du prochain contrat de travail en 2028.

Votre Président,
Richard Dufour

Mot du Vice-Président Général



Bonjour à tous !

Le 24 mars dernier a eu lieu le dernier match de hockey de la saison pour notre ligue. Pour cette occasion, nous avons amassé des fonds pour Marche Don Cours don de Leucan, une cause qui aide grandement les enfants malades. Les membres du STTRRC ont remis un montant de 500\$ et Rolls-Royce Canada a mis l'épaule à la roue avec un montant de 250\$. C'est donc 750\$ qui iront directement à cette cause qui nous tient à cœur ! Merci à tous les participants et à RRC pour cette contribution.

Veillez noter que la saison de hockey recommencera en septembre. Tous les joueurs et joueuses intéressés sont priés de communiquer avec moi par courriel chez RRC. (yan.lanthier@rolls-royce.com)

Le 22 mai prochain aura lieu notre souper annuel des retraités ! À chaque année, le STTRRC tient à ne pas oublier ceux qui ont permis à RRC d'être ce qu'elle est aujourd'hui. Pour ces bâtisseurs, c'est l'occasion de se revoir pour une soirée afin d'avoir du plaisir en bonne compagnie ! Je vous souhaite à tous un beau printemps même s'il tarde à arriver !

Yan Lanthier

Message du Vice-Président à la formation



Chers collègues,

Une vingtaine de membres et de conjoint(e)s du STTRRC-CSN participeront, au mois de mai 2026, à une formation de préparation à la retraite offerte en collaboration avec le Cégep Marie-Victorin.

Pour celles et ceux qui souhaitent vivre cette expérience, vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site de la formation à l'adresse suivante : <https://retraite.sttrrc.ca>, sous l'onglet « Inscription/Registration ».

Les prochaines sessions de préparation à la retraite, en français et en anglais, sont prévues à l'hiver ou au printemps 2027.

Rappel important : vous devez avoir un minimum de 35 ans et 5 ans d'ancienneté pour être admissible à cette formation, offerte une seule fois au cours de votre carrière.

Je vous souhaite un très bel été !

Jean-Daniel Savard

Message du Trésorier



Bonjour à tous,

Pour les intéressés par l'argent, sachez que les finances du STTRRC sont bien tenues. Le suivi est rigoureux et une révision périodique permet la vérification de chaque entrée et sortie d'argent par notre comité de surveillance. La toute dernière vérification de la trésorerie de 2025 a été faite par ce comité en début d'année et le rapport a été présenté lors de l'assemblée générale du 26 janvier dernier. Dans cette même assemblée générale, le budget pour 2026 a été soumis et adopté. Bien que très ressemblant aux années passées, nous pouvons vous confirmer une nouvelle case budgétaire : Comité jeunesse.

Des fonds seront utilisés spécifiquement pour nos « jeunes » afin de favoriser la vie syndicale. En courant d'année, tous les membres âgés de 35 ans et moins seront invités à participer à des activités syndicales rassembleuses. Surveillez les textos entrant du STTRRC ! Si vous êtes dans cette catégorie d'âge et que vous souhaitez vous impliquer, passez au bureau syndical, il nous fera plaisir de vous entendre. De bonnes idées sont toujours bienvenues

**À bientôt,
Sylvain David**

Message du Vice-Président Santé Sécurité au Travail



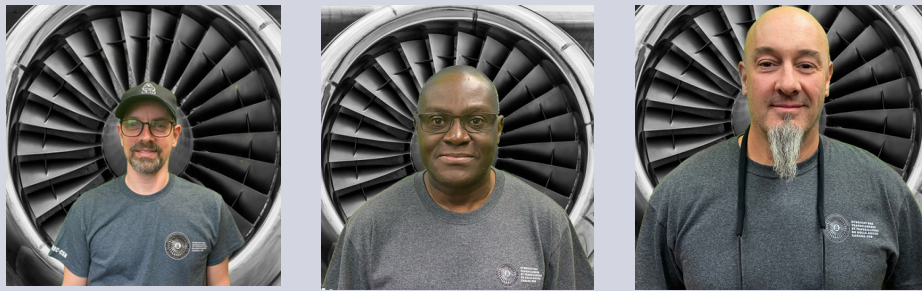
Bonjour,

J'aimerais commencer par vous remercier de la confiance que vous m'avez témoigné en me choisissant à titre de Représentant SST au sein de l'exécutif syndical. J'ai la ferme conviction que mon intégrité et ma passion seront des atouts au quotidien dans l'investigation au sujet de vos inquiétudes ainsi que la recherche de solutions. Pour ceux ou celles qui m'ont laissé un message à l'extension 2519, un conflit entre les fournisseurs de service de téléphonie IP m'empêchait de prendre mes messages ou de réinitialiser le message d'accueil. C'est maintenant résolu depuis la fin avril. N'hésitez pas à me contacter aussi par le cellulaire de fonction (438) 622-3894 pour toute question relative à la SST.

Rémi Paiement



Comité Santé et Sécurité au Travail



Votre comité a lancé plusieurs projets afin de veiller à la sécurité de tous. Tout d'abord, une analyse des problématiques ergonomiques au niveau des tâches du département de pulvérisation thermique a été réalisée. Nous procéderons sous peu à l'élaboration du plan d'action en déterminant les recommandations offrant les meilleurs gains. Ensuite, un projet d'identification des gants appropriés à porter lors de manipulation des produits chimiques, par poste de travail verra le jour sous peu. Aussi, afin de pouvoir mieux servir notre clientèle anglophone, nous avons soumis à un service de traduction, un document informatif de la CNESST portant sur le processus d'évaluation et de réclamation au sujet de la surdité professionnelle.

Quelques embûches ont miné notre performance en début d'année. Comme vous avez tous pu le constater, une explication déficiente de l'utilisation des distributeurs de pansements hors trousse combinée à une brèche dans l'approvisionnement des pansements, nous ont menés à une utilisation hors norme de pansements et l'absence de fournitures pour le réapprovisionnement des stations de premiers soins de l'atelier. Le tout est maintenant résolu. Les pansements hors trousse devraient être déchirés en angle vers l'extérieur plutôt que verticalement (indiqué inadéquatement sur le distributeur). Nous sommes en attente de ruban pour corriger l'indication sur chaque station de premiers soins.

Rémi Paiement, Gérard Sehounhouedo, Martin Sicard

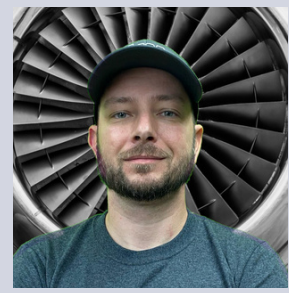
Comité d'entraide



Chers collègues,

En ces temps incertains, la guerre, les gestes impulsifs de nos voisins du sud et l'inflation peuvent pour certains d'entre-nous ajouter aux stress plus personnels tels que la maladie, les difficultés relationnelles, les dépendances, etc. Il est important de rester à l'écoute de vos collègues. Pour ceux qui vivent avec ces enjeux, il existe des ressources pour vous épauler. Votre comité d'entraide est formé pour vous écouter et vous diriger vers les bonnes ressources. On ne peut pas nécessairement changer les faits mais quelques fois, changer la manière dont on les aborde peut nous aider à en réduire l'impact sur notre moral. Si vous éprouvez de la difficulté à garder votre équilibre, n'hésitez pas à nous contacter par courriel à l'adresse suivante : SOS@CSN-RRC.CA. **Votre comité a à cœur de faire la différence dans votre bien-être au travail !**

Comité d'atelier



Griefs actifs

Grief 21-008: L'employeur refuse d'effectuer une fermeture partielle de ses installations et force les employés à travailler le 30 et 31 décembre 2020. L'article 6.02 de la convention collective considère ces deux jours de congé additionnels non travaillés et décrit le mode de compensation. ~~~~Une date d'arbitrage a été fixée au 6 novembre 2025. Date annulée, représentant des ressources humaines en congé indéterminé, Une date d'arbitrage a été fixée au 27 novembre 2026.~~~~ ***L'employeur a procédé au paiement des employés sans entente avec votre syndicat. Nous avons donc déposé une plainte au Tribunal administratif du travail (TAT), et une audience est fixée au 15 septembre 2026.***

Grief 23-004: Conformément à notre convention collective, notamment l'article 23.03, nous contestons la position de l'employeur tel qu'indiqué dans la lettre datée du 30 janvier 2023, de ne pas respecter les modalités relatives à la participation des salariés durant une absence. Un arbitrage a eu lieu le 7 mai 2024. Le grief a été rejeté par l'arbitre. ~~~~Le syndicat conteste la décision de l'arbitre.~~~~ ***Un pourvoi en contrôle judiciaire aura lieu le 15 mai 2026.***

Grief 23-020: Contestation de la décision de l'employeur de faire exécuter du travail qui appartient aux salariés de l'unité de négociation (opérateurs de machines fixes), par des personnes qui ne sont pas visées par le certificat d'accréditation. ~~~~Une date d'arbitrage a été fixée au 13 décembre 2024. Une demande de remise sine die a été fait pour ce dossier. Une date a été confirmée pour le 10 octobre 2025. Une demande de remise sine die a été fait pour ce dossier.~~~~ ***Une séance de conciliation a eu lieu au Tribunal administratif du travail (TAT) le 25 février 2026 et aucune entente n'a été conclue. Une nouvelle date sera fixée pour la suite du dossier.***

Grief 24-012: La décision de l'employeur de ne pas reconnaître aux salariés qui bénéficient du régime de retraite à volet déterminé le service crédité malgré le paiement des contributions. (Indemnité de vacances). ~~~~Une demande d'arbitrage a été envoyée à la compagnie. Une demande a été adressée au ministre du travail pour qu'il désigne un arbitre dans le cadre de ce grief. Une date d'arbitrage a été fixée au 28 novembre 2025. Une demande de remise sine die a été fait pour ce dossier.~~~~ ***Une date d'arbitrage a été fixée au 27 novembre 2026.***

Grief 24-015: Art 3.01, Art 4.00 et Art 20.00 de la convention collective. L'Employeur ne permet pas aux employés de racheter les actions du plan "Sharesave" durant les 6 mois de conflit du travail (15 mars 2022 à 1 septembre 2022). ~~~~Un arbitre a été sélectionné et nous attendons une date pour procéder à l'arbitrage. Une date d'arbitrage a été fixée au 17 octobre 2025. Une demande de remise sine die a été fait pour ce dossier.~~~~ ***Un avis juridique a été demandé auprès des avocats de la CSN.***

Grief 24-018: Art 3.01, Art 4.00 et Art 20.00 de la convention collective. L'Employeur ne permet pas aux employés de racheter les actions du plan "Sharesave" à leur retour d'absence due à une invalidité courte durée, longue durée, CNESST et SAAQ. ~~~~N'ayant pas eu de réponse de l'employeur quant au choix d'un arbitre, une demande a été adressée au ministre du travail pour qu'il désigne un arbitre dans le cadre de ce grief. L'arbitre Marc Mancini a été désigné. En attente d'une date.~~~~ ***Le grief 24-018 joint au grief 24-015.***

Grief 24-021: La compagnie a modifié unilatéralement la politique de harcèlement existante datée du (2013-03-01) sans le consentement du syndicat. ~~~~Un arbitre a été sélectionné et nous attendons une date pour procéder à l'arbitrage.~~~~ ***Une date d'arbitrage a été fixée au 22 mai 2026.***

Grief 25-018: L'employeur refuse de rémunérer les employés selon l'article 5.05 de la convention collective. Des employés ont été renvoyés à la maison avant d'avoir complété la moitié de leur quart de travail. **Une date d'arbitrage a été fixée au 10 février 2027.**

Grief 26-004: Nous contestons la décision de l'employeur de refuser aux 4 opérateurs de machine fixe (42/-/1) d'utiliser les heures accumulées dans leur banque. **Une date d'arbitrage a été fixée au 27 octobre 2027.**

Grief 26-008: Nous contestons la décision de l'employeur de transférer quatre salariés à l'étranger pour une durée de quatre semaines, sans tenir compte de l'ancienneté, tel que stipulé dans l'article 27.02 a) de la convention collective.

Présentement en étape 2.

19 griefs des membres à différentes étapes

Bradley Phillips, Mario Golek, Gérard Sehounhouedo, Alex Robert



Passer le flambeau : la force de notre expérience collective

On dit souvent que la force d'un syndicat réside dans le nombre de ses membres, mais son véritable pouvoir tient à notre expérience commune. Chaque norme de santé et sécurité, chaque avantage social et chaque mesure de protection dans notre convention collective existe parce que ceux qui nous ont précédés ont refusé de se contenter de moins.

À nos membres de longue date : vous incarnez l'histoire de ce syndicat. Vous avez été témoins des combats, des défis et des victoires qui ont façonné notre milieu de travail. Cette perspective est bien plus qu'une simple histoire : c'est le fil conducteur qui nous guide pour relever les défis d'aujourd'hui.

Notre main-d'œuvre change rapidement. Avec l'augmentation constante des nouvelles embauches, la prochaine génération n'est plus seulement l'avenir—elle est le présent. Ils arrivent avec une nouvelle énergie et des idées fraîches, mais ils n'ont pas eu la chance de voir les fondations être coulées. Ils entrent dans une maison que vous avez aidé à bâtir, et ils sont prêts à aider à l'entretenir.

Voici une invitation à partager cette vision.

Que vous soyez sur le plancher ou à la cafétéria, prenez un moment pour échanger. Il ne s'agit pas d'un discours, mais d'une conversation. En partageant les récits des luttes auxquelles nous avons fait face, vous ne vous contentez pas de regarder en arrière —vous aidez la prochaine génération à comprendre la valeur de ce que nous avons gagné et vous leur donnez les outils pour maintenir cet élan.

Notre force a toujours résidé dans le soutien que chaque génération apporte à la suivante. Veillons à ce que la flamme qui a forgé ce syndicat continue de briller avec la même intensité entre les mains de ceux qui marchent dans vos traces.

